



Communiqué de presse

Helsinki (Finlande), 24 novembre 2014

At Fort : premiers pas vers une convention européenne sur le patrimoine fortifié

À l'occasion de la manifestation de clôture du projet At Fort, organisée à Suomenlinna, Helsinki, les 27 et 28 octobre derniers, les 11 partenaires¹ ont officiellement déclaré leur intention d'entamer des consultations avec le Conseil de l'Europe pour établir un cadre législatif européen concernant la conservation et la reconversion du patrimoine fortifié.

Les partenaires du projet, forts de trois années d'intenses échanges de bonnes pratiques sur des sujets tels que l'accessibilité, les énergies renouvelables, la formation des personnels et bénévoles, indispensables au réaménagement durable de ces jalons fondateurs d'une identité européenne commune et à leur transmission aux générations futures, ont unanimement souligné la nécessité d'un engagement clair de leurs États membres pour venir soutenir techniquement, financièrement et légalement les initiatives prises par les autorités locales, publiques et privées.

Les principaux défis rencontrés sont liés aux importants moyens humains et financiers nécessaires à la réutilisation et à l'entretien de ces sites fortifiés, tout particulièrement au regard des exigences de conservation et des particularités architecturales qui leur incombent, ainsi que pour envisager une réutilisation appropriée et mettre en œuvre des modèles de gouvernance respectant le principe néerlandais de « préservation par le développement ». Le potentiel et les volontés locales et régionales sont forts pour faire de ces espaces militaires délaissés de véritables catalyseurs pour le développement socio-économique des sites et de leurs territoires urbains et ruraux périphériques.

La récente prise de position de l'Union Européenne sur la culture et de le discours de M. Barroso „Un nouveau récit pour l'Europe” ont souligné l'importance de la protection d'un patrimoine naturel, architectural et historique jugé unique et irremplaçable compte tenu de sa situation géographique en Europe.

C'est dans ce cadre que les partenaires d'At Fort vont entamer les discussions avec les décideurs politiques nationaux et européens pour partager leurs préoccupations et proposer leur expérience de terrain comme point de départ à la rédaction de cette convention européenne sur le patrimoine fortifié.

CONTACTS

Réseau des sites majeurs de Vauban Marieke Steenbergen +33 (0)6 50 02 35 75 Marieke.steenbergen@besancon.fr www.sites-vauban.org	At Fort Peter Ros +31 (0)6 52 40 15 97 p.g.m.ros@hollandsewaterlinie.nl www.atfort.eu
--	---

¹ New Dutch Waterline (Pays-Bas), Réseau des sites majeurs de Vauban (France), Province d'Anvers (Belgique), Ville de Berlin (Allemagne), Ville de Venise (Italie), Governing Body of Suomenlinna (Finlande), Ville de Kaunas (Lituanie), Medway Council (Grande-Bretagne), Paola Local Council (Malte), Fort Monostor non-profit ltd. (Hongrie), Université de Nova Gorica (Slovénie).

Note

Le projet **INTERREG IVC** « Atelier forteresses européennes : renforcer le développement local durable » réunit des partenaires situés dans onze pays européens autour du thème de la reconversion des sites fortifiés par l'utilisation de leur potentiel socio-économique dans une optique de développement durable.

Ce partenariat basé sur l'échange de connaissances, de savoir-faire et d'expériences, est l'occasion pour le Réseau Vauban d'acquérir un maximum d'informations durant les trois ans (2012-2014) de mise en oeuvre du projet sur des enjeux primordiaux tels que les valeurs écologiques et paysagères, l'utilisation d'énergies renouvelables, l'accessibilité, les techniques de restauration ou encore l'intégration de constructions contemporaines. Les approches innovantes développées par le Réseau et ses membres pourront également être pleinement valorisées.

Plus d'informations: www.atfort.eu

Le programme de coopération interrégional **INTERREG IVC**, financé par le **fond européen de développement régional de l'Union européenne**, favorise les collaborations entre les régions européennes pour partager leurs expériences et bonnes pratiques dans les domaines de l'innovation, de l'économie de savoirs, de l'environnement et de la prévention des risques. Ce programme dispose d'un fond de 302 millions d'euros, mais plus que cela il représente une réelle richesse de savoirs et de solutions potentielles pour les décideurs des politiques régionales.